



# Communiqué de presse

Paris, 3 octobre 2023

## AXA lance le programme *We Care* pour l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde

Aujourd'hui, AXA, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, va plus loin dans son offre globale de santé et de bien-être en annonçant le lancement de son programme *We Care*. Celui-ci est conçu pour accompagner les collaborateurs d'AXA lors des différentes étapes de leur vie et dans les moments les plus importants. Ce programme vise à donner aux 110 000 collaborateurs d'AXA le temps, le soutien et les ressources nécessaires pour prendre des décisions personnelles et professionnelles en toute confiance.

*We Care* reflète une évolution importante de l'offre proposée aux collaborateurs et permet à AXA de poursuivre son engagement long-terme en faveur d'une culture d'entreprise mondiale plus inclusive, plus solidaire et davantage axée sur le bien-être.

Ce nouveau programme sera l'une des étapes-clés du prochain plan stratégique 2024-2026 d'AXA et sera proposé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans 51 pays. Il sera déployé dans toutes les entités d'AXA d'ici à la fin de l'année 2024<sup>1</sup>, à travers quatre piliers principaux :

- **Politique à l'égard des aidants** : Une nouvelle politique a été mise en place pour permettre aux employés qui s'occupent de membres de leur famille proche (soins aux personnes âgées ou soins en raison d'un état de santé grave et/ou d'un handicap), de bénéficier d'absence rémunérées d'une durée maximale de cinq jours.
- **Politique en matière de violences intrafamiliales** : AXA s'engage contre les violences intrafamiliales et sexuelles. Pour tout collaborateur touché par une telle situation, AXA s'engage à fournir un accès à un soutien psychologique, à des services d'accompagnement, à des dispositions de travail flexibles et à offrir cinq jours d'absences rémunérées.
- **Politique parentale** : En plus des 16 semaines de congé parental entièrement rémunérés pour le parent principal, le programme *We Care* prévoit également de doubler la durée du congé parental entièrement rémunéré pour le co-parent, qui passera de 4 à 8 semaines. Des congés

---

<sup>1</sup> En conformité avec la législation et les pratiques locales. Le programme définit un niveau minimum global de bénéfices et certaines entités peuvent décider d'aller au-delà.



supplémentaires et des modalités de travail flexibles seront proposés pour soutenir les employés recevant ou récupérant d'une fécondation in vitro (FIV), ou dans le cas d'une fausse couche.

- **Programme *Healthy You*** : Lancé en 2020, ce programme de santé et de bien-être offre aux salariés d'AXA des avantages tels qu'une assistance psychologique, des services de téléconsultation, des bilans de santé et une couverture financière minimale en cas de cancer. Depuis 2022, plus de 34 000 bilans médicaux en présentiel ont été offerts aux collaborateurs d'AXA âgés de plus de 40 ans. Le programme comprendra aussi des mesures favorisant un environnement de travail inclusif aux salariés souffrant de problèmes de santé liés aux menstruations, à la ménopause ou à l'andropause.

*« Pour AXA, c'est une longue tradition que de construire un environnement de travail diversifié, flexible et inclusif où nos collaborateurs se sentent soutenus. Nous avons été l'une des premières organisations à lancer une politique parentale mondiale. En tant que leader dans le domaine de l'assurance et des services de santé, il est essentiel que nous veillions à ce que nos collaborateurs aient accès à diverses prestations de santé adaptées à leurs besoins spécifiques. Ces avancées font également écho à notre nouvelle campagne de marque : et si on ne voyait plus le futur comme un risque ? Dans une société où de nouvelles incertitudes et de nouveaux défis apparaissent, nous voulons également soutenir nos collaborateurs dans la prise en charge de leurs proches. Ce programme mondial démontre concrètement notre engagement en faveur du bien-être global de nos collaborateurs et à les accompagner dans les moments importants de leur vie »,* a déclaré **Thomas Buberl**, Directeur Général d'AXA.

*« Chez AXA, nous sommes très attachés à nos collaborateurs. C'est notre raison d'être. L'assurance est une activité qui repose sur les personnes, et c'est tout simplement une question de bon sens que de veiller au développement et à l'épanouissement de chaque collaborateur. Avec une présence dans 51 pays, il était essentiel pour nous de mettre en place, en plus des services et avantages locaux existants, un programme mondial qui offre les mêmes avantages à tous nos collaborateurs. Avec We Care, AXA reconnaît que ses collaborateurs peuvent avoir des vies complexes et variées et souhaite leur offrir un programme qui leur permette de prendre soin d'eux et de leurs proches, où qu'ils se trouvent dans le monde »,* a déclaré **Karima Silvent**, Directrice des Ressources Humaines d'AXA.



---

## À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 145 000 collaborateurs au service de 93 millions de clients dans 51 pays. En 2022, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 933 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA ( ).

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](https://www.axa.com)**

---

## POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :** +33.1.40.75.48.42  
anu.venkataraman@axa.com  
remi.dousteyssier@axa.com  
mikael.malaganne@axa.com  
anna.alemaskina@axa.com  
michael.safi@axa.com  
abhishhek.sharma@axa.com  
pamela.vallon@axa.com

**Relations actionnaires individuels :** +33.1.40.75.48.43

**Relations presse :** +33.1.40.75.46.74  
ziad.gebran@axa.com  
alexiana.cirier@axa.com  
baptiste.denis@axa.com

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](https://www.axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)